

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
des collectivités locales*

Sous-direction des finances locales
et de l'action économique

Bureau des concours financiers de l'État

Note d'information du 29 décembre 2015 relative au recensement des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre de la répartition du Fonds de solidarité entre les communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) au titre de l'exercice 2016

NOR : INTB1526561N

Référence : article L.2531-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pièces jointes : deux tableaux de recensement 2016 et la liste des communes potentiellement contributrices en 2016 ainsi que la liste des communes contributrices en 2014.

La présente instruction a pour objet de vous présenter les modalités de recensement des dépenses réelles de fonctionnement pour la répartition du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France et de définir les dépenses réelles de fonctionnement à recenser par les préfetures.

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ; Messieurs les préfets des départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

La préparation de la répartition du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) donne lieu, de la part de la DGCL, à un recensement des dépenses réelles de fonctionnement des communes susceptibles d'être déclarées contributrices à ce fonds.

Les règles relatives aux modalités de calcul du prélèvement alimentant le FSRIF sont prévues à l'article L.2531-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Comme en 2015, le prélèvement opéré en application du II de l'article L.2531-13 du CGCT ne pourra excéder 11 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constaté dans le compte administratif afférent au pénultième exercice (2014 pour le FSRIF 2016).

DÉFINITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'entendent comme l'ensemble des dépenses de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels.

Ces opérations répondent aux caractéristiques suivantes :

- elles donnent lieu à décaissement ;
- elles sont retracées en dépenses du budget ;
- elles sont exécutées par l'émission d'un mandat (présence au compte administratif).

Cette définition exclut par conséquent les opérations d'ordre budgétaire en dépenses et notamment les dotations aux amortissements et aux provisions.

Il faut en effet rappeler que les opérations d'ordre budgétaire en dépenses ne donnent pas lieu à décaissement. Il en est de même du déficit reporté et du prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement, au sens de la nomenclature comptable M 14 applicable aux communes et aux EPCI, correspondent donc à la somme des mouvements réels enregistrés aux comptes ou chapitres figurant dans le tableau suivant :

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE ou chapitre	LIBELLÉ DU COMPTE OU CHAPITRE	MONTANT
	011	Charges à caractère général	
+	012	Charges de personnel et frais assimilés	
+	014	Atténuations de produits	

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE ou chapitre	LIBELLÉ DU COMPTE OU CHAPITRE	MONTANT
+	65	Autres charges de gestion courante	
+	656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
+	66	Charges financières	
+	67	Charges exceptionnelles	
(a)	=	Sous-total 011 + 012 + 014 + 65 + 656 + 66 + 67 (a)	
	73924	Fonds de solidarité Île-de-France	
+	739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	
+	73923	Prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources	
+	73925	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	
+	72	Travaux en régie	
(b)	=	Sous-total 73924 + 739115 + 73923+ 73925 + 72 (b)	
a – b	=	Dépenses réelles de fonctionnement (a – b)	

Afin de faciliter le recensement des dépenses réelles de fonctionnement, le tableau ci-dessus (et reproduit en pièce jointe) fait apparaître une partie des dépenses sous forme de chapitres globalisés (011, 012 et 014). Vous pourrez ainsi vous référer directement à la balance générale du compte administratif (État II B1/1-Mandats émis/FONCTIONNEMENT/Opérations réelles) pour compléter la première partie (a) du tableau.

En revanche, il conviendra de se référer au détail du compte administratif pour compléter la seconde partie (b) du tableau.

Celle-ci est constituée des éventuels montants inscrits aux comptes 73924 (si la collectivité était contributrice au FSRIF en 2014), 739115 (si la collectivité était soumise au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU en 2014), 73923 (si la collectivité était soumise au prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources en 2014), 73925 (si la collectivité était assujettie au prélèvement au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales en 2014) et 72 (travaux en régie).

À titre d'information, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU, a institué un prélèvement sur les ressources des communes lorsque leur proportion de logements sociaux est insuffisante. Ce prélèvement est, comme pour l'exercice 2015, à déduire des DRF.

L'article 78 de la loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 a institué un prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources. Ce prélèvement est à déduire des DRF.

L'article 144 de la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 a institué un prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce prélèvement est à déduire des DRF.

Pour chacune de ces dépenses (sauf compte 72), vous devez indiquer le montant des « crédits employés », soit la somme des « mandats émis » et des « charges rattachées » (les restes à réaliser sont à exclure).

Le montant des travaux en régie (compte 72) apparaît en recettes de la section de fonctionnement (au sein du chapitre globalisé 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections »). Comme pour les dépenses précitées, vous devez également indiquer le montant des « crédits employés », lesquels en principe sont ici constitués des seuls « titres émis ».

Important

L'analyse des comptes administratifs des années écoulées montre que certaines collectivités n'imputent pas toujours correctement le montant du FSRIF qui leur est prélevé. La présentation renouvelée du tableau de recensement des DRF n'empêche pas ces erreurs d'imputation.

Deux cas doivent en particulier être précisés :

- la collectivité contributrice au FSRIF en 2014 n'a pas fait figurer le montant de sa contribution en dépenses de fonctionnement, auquel cas il n'y a pas lieu de déduire ce prélèvement des DRF ;
- la collectivité a imputé le montant de sa contribution au compte 65 (« autres charges de gestion courante ») et non à l'article 739124 qui relève du chapitre globalisé 014 (« atténuations de produits »). Dans ce dernier cas, il convient de retirer des DRF le montant du prélèvement FSRIF.

Afin de vérifier que la collectivité a correctement imputé le montant de son éventuelle contribution au FSRIF, vous trouverez ci-joint la liste des collectivités contributrices en 2014 (tableau 3).

EXEMPLE DE RECENSEMENT DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE ou chapitre	LIBELLÉ DU COMPTE OU CHAPITRE	MONTANT
	011	Charges à caractère général	38 932 271,24
+	012	Charges de personnel et frais assimilés	58 377 187,57
+	014	Atténuations de produits	5 862 348,00
+	65	Autres charges de gestion courante	20 419 928,33
+	656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
+	66	Charges financières	8 301 109,57
+	67	Charges exceptionnelles	190 170,98
(a)	=	Sous-total 011 + 012 + 014 + 65 + 656 + 66 + 67 (a)	132 083 015,69
	73924	Fonds de solidarité Île-de-France	5 859 387,00
+	739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0
+	73923	Prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources	0
+	73925	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	0
+	72	Travaux en régie	0
(b)	=	Sous-total 73924 + 739115 + 73923 + 73925 + 72 (b)	5 859 387,00
a – b	=	Dépenses réelles de fonctionnement (a – b)	126 223 628,69

Important

Il vous est demandé comme l'an passé :

- de prendre l'attache des communes concernées pour obtenir la confirmation du montant de leurs dépenses réelles de fonctionnement ;
- de fournir le tableau 2 pour chaque commune et groupement conformément aux indications apportées ci-dessus.

Cette sollicitation des communes concernées permet de prévenir toute contestation portant sur le montant des DRF à l'issue de la répartition, d'éviter en cours d'année une rectification souvent coûteuse du montant des contributions et d'assurer l'information des collectivités sur le FSRIF, notamment celles qui deviendraient nouvellement contributrices en 2016.

Les données renseignées par vos soins sur état papier et sous fichier Excel devront être transmises pour le 8 février 2016 aux adresses indiquées ci-dessous.

Pour la version papier :

Ministère de l'intérieur
Direction générale des collectivités locales
Sous-direction des finances locales et de l'action économique
Bureau des concours financiers de l'État
2, place des Saussaies
75800 PARIS

Pour la version électronique : marie.benoit@interieur.gouv.fr.

Les documents papiers joints à la présente instruction :

- le tableau 1 : il recense les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2014 des communes susceptibles d'être déclarées contributrices en 2016 ;
- le tableau 2 : il permet de calculer le montant des dépenses réelles de fonctionnement de ces communes ;
- le tableau 3 : il présente la liste des communes qui ont été déclarées contributrices en 2014. Les comptes administratifs 2014 de ces communes doivent faire apparaître le montant de leur contribution respective.

Toute difficulté dans l'application de la présente instruction devra être signalée à la :

Direction générale des collectivités locales
Sous-direction des finances locales et de l'action économique
Bureau des concours financiers de l'État
Marie Benoit – téléphone : 01-49-27-34-92
marie.benoit@interieur.gouv.fr

Fait le 29 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
B. DELSOL

ANNEXE

Tableau 1
 Dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2014
 des communes susceptibles d'être déclarées contributrices en 2016

CODE INSEE	NOM COMMUNE	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2013	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2014	VARIATION EN %
75056	PARIS	4 579 108 313		
77016	BAGNEAUX-SUR-LOING	2 395 120		
77018	BAILLY-ROMAINVILLIERS	9 503 442		
77083	CHAMPS-SUR-MARNE	31 443 133		
77104	CHATRES	2 051 945		
77111	CHESSY	7 268 268		
77121	COLLEGIEN	5 360 216		
77123	COMPANS	3 549 472		
77129	COULOMBS-EN-VALOIS	514 389		
77132	COUPVRAY	4 831 031		
77146	CROISSY-BEAUBOURG	6 139 059		
77169	EMERAINVILLE	11 334 959		
77181	FERRIERES	3 841 876		
77196	FRESNES-SUR-MARNE	1 074 957		
77204	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	180 680		
77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	911 951		
77258	LOGNES	21 605 345		
77268	MAGNY-LE-HONGRE	8 574 896		
77282	MAUREGARD	1 444 834		
77291	MESNIL-AMELOT	3 114 359		
77294	MITRY-MORY	36 591 795		
77305	MONTEREAU-FAULT-YONNE	35 536 541		
77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	796 167		
77323	MOUSSY-LE-VIEUX	1 292 657		
77337	NOISIEL	22 212 106		
77368	POIGNY	521 913		
77369	POINCY	748 509		
77448	SEPT-SORTS	248 155		
77449	SERRIS	11 922 504		
77482	VARENNES-SUR-SEINE	5 109 311		
77518	VILLIERS-EN-BIERE	513 579		
78029	AUBERGENVILLE	12 932 767		
78050	BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	389 892		
78117	BUC	9 578 600		
78118	BUCHELAY	3 287 633		
78133	CHAMBOURCY	8 855 280		
78143	CHATEAUFORT	1 625 327		

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE INSEE	NOM COMMUNE	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2013	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2014	VARIATION EN %
78164	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	795 607		
78168	COIGNIERES	9 188 170		
78208	ELANCOURT	33 325 878		
78217	EPONE	6 897 979		
78238	FLINS-SUR-SEINE	2 371 539		
78264	GAMBAISEUIL	71 668		
78289	GROSROUVRE	633 332		
78291	GUERVILLE	2 016 114		
78297	GUYANCOURT	42 711 718		
78320	JEUFOSSE	378 154		
78343	LOGES-EN-JOSAS	1 620 617		
78350	LOUVECIENNES	10 432 524		
78356	MAGNY-LES-HAMEAUX	13 361 837		
78383	MAUREPAS	29 884 610		
78389	MERE	1 276 291		
78398	MESNULS	645 627		
78406	MILON-LA-CHAPELLE	145 062		
78423	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	46 281 264		
78466	ORGEVAL	6 174 420		
78498	POISSY	67 087 187		
78501	PORCHEVILLE	4 574 755		
78524	ROCQUENCOURT	3 645 501		
78561	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	633 716		
78567	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	707 697		
78615	THIVERVAL-GRIGNON	1 260 891		
78620	TOUSSUS-LE-NOBLE	1 418 006		
78621	TRAPPES	45 459 477		
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	48 610 149		
78644	VERRIERE	9 457 974		
78650	VESINET	23 062 667		
78683	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	1 904 709		
78688	VOISINS-LE-BRETONNEUX	14 116 037		
91041	AVRAINVILLE	983 861		
91064	BIEVRES	7 685 025		
91136	CHAMPLAN	4 720 551		
91174	CORBEIL-ESSONNES	70 993 570		
91179	COUDRAY-MONTCEAUX	4 401 088		
91340	LISSES	11 592 939		
91377	MASSY	76 758 268		
91378	MAUCHAMPS	277 841		
91432	MORANGIS	16 413 200		
91435	MORSANG-SUR-SEINE	474 809		
91458	NOZAY	6 644 040		
91479	PARAY-VIEILLE-POSTE	12 880 361		

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE INSEE	NOM COMMUNE	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2013	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2014	VARIATION EN %
91534	SACLAY	5 423 453		
91538	SAINT-AUBIN	1 753 127		
91560	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	237 523		
91648	VERT-LE-GRAND	3 293 224		
91659	VILLABE	5 788 954		
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	22 967 597		
91666	VILLEJUST	3 443 654		
91689	WISSOUS	10 725 902		
91692	ULIS	42 143 447		
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	155 819 557		
92022	CHAVILLE	23 682 072		
92024	CLICHY	110 863 887		
92026	COURBEVOIE	141 289 610		
92035	GARENNE-COLOMBES	46 036 184		
92036	GENNEVILLIERS	126 695 747		
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	91 694 268		
92044	LEVALLOIS-PERRET	166 592 570		
92047	MARNES-LA-COQUETTE	1 419 548		
92048	MEUDON	51 849 248		
92050	NANTERRE	170 558 905		
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	87 025 317		
92060	PLESSIS-ROBINSON	44 494 892		
92062	PUTEAUX	125 539 702		
92063	RUEIL-MALMAISON	128 893 718		
92064	SAINT-CLOUD	39 690 864		
92072	SEVRES	28 145 353		
92073	SURESNES	76 681 924		
92075	VANVES	33 017 810		
92076	VAUCRESSON	9 033 276		
92077	VILLE-D'AVRAY	12 490 068		
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	160 005 795		
93051	NOISY-LE-GRAND	97 542 390		
93055	PANTIN	99 625 959		
93066	SAINT-DENIS	157 438 044		
93070	SAINT-OUEN	98 835 273		
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	78 927 385		
93074	VAUJOURS	10 853 955		
94003	ARCUEIL	34 362 044		
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	41 814 642		
94018	CHARENTON-LE-PONT	39 716 873		
94021	CHEVILLY-LARUE	34 587 575		
94037	GENTILLY	29 664 234		
94041	IVRY-SUR-SEINE	125 636 349		
94054	ORLY	46 448 200		

CODE INSEE	NOM COMMUNE	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2013	DÉPENSES RÉELLES de fonctionnement 2014	VARIATION EN %
94065	RUNGIS	22 868 653		
95051	BEAUCHAMP	14 630 004		
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	1 740 852		
95154	CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	490 793		
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	28 853 836		
95212	EPIAIS-LES-LOUVRES	256 253		
95271	GENICOURT	619 277		
95371	MARLY-LA-VILLE	7 941 340		
95492	PLESSIS-GASSOT	168 820		
95510	PUISEUX-PONTOISE	394 194		
95527	ROISSY-EN-FRANCE	14 917 470		
95580	SAINT-WITZ	3 874 554		
95611	THEUVILLE	53 862		
95612	THILLAY	5 276 549		
95633	VAUDHERLAND	162 515		

Tableau 2

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2014 POUR FSRIF 2016			
Commune de _____			
Opération	Numéro de compte	Libellé du compte	Montant
	011	Charges à caractère général	
+	012	Charges de personnel et frais assimilés	
+	014	Atténuations de produits	
+	65	Autres charges de gestion courante	
+	656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
+	66	Charges financières	
+	67	Charges exceptionnelles	
(a)	=	<i>Sous-total 011 + 012 + 014 + 65 + 656 + 66 + 67 (a)</i>	0,00
	73924	Fonds de solidarité Île-de-France	
+	739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	
+	73923	Prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources	
+	73925	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	
+	72	Travaux en régie	
(b)	=	<i>Sous-total 73924 + 739115 + 73923 + 73925 + 72 (b)</i>	0,00
a – b	=	Dépenses réelles de fonctionnement (a – b)	0,00

Tableau 3

Communes déclarées contributrices au FSRIF en 2014

CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION AU FSRIF EN 2014
75056	PARIS	141 370 387
77016	BAGNEAUX-SUR-LOING	20 119
77018	BAILLY-ROMAINVILLIERS	90 538
77083	CHAMPS-SUR-MARNE	43 783
77104	CHATRES	290 107
77111	CHESSY	382 238

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION AU FSRIF EN 2014
77121	COLLÉGIEN	20 368
77123	COMPANS	315 815
77129	COULOMBS-EN-VALOIS	3 354
77132	COUPVRAY	194 102
77146	CROISSY-BEAUBOURG	153 240
77169	ÉMERAUVILLE	33 572
77181	FERRIÈRES	40 246
77196	FRESNES-SUR-MARNE	3 483
77204	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	424
77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	15 320
77241	JUILLY	26 665
77258	LOGNES	12 757
77268	MAGNY-LE-HONGRE	144 317
77282	MAUREGARD	53 201
77291	MESNIL-AMELOT	276 833
77294	MITRY-MORY	223 273
77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	31 579
77323	MOUSSY-LE-VIEUX	117 323
77332	NANTOUILLET	12 396
77337	NOISIEL	10 107
77349	OTHIS	184 765
77368	POIGNY	1 925
77369	POINCY	5 441
77392	ROUVRES	19 309
77448	SEPT-SORTS	18 327
77449	SERRIS	122 168
77468	TORCY	13 547
77482	VARENNES-SUR-SEINE	20 006
77518	VILLIERS-EN-BIERE	55 968
77525	VINANTES	15 282
78029	AUBERGENVILLE	149 128
78043	BAILLY	71 318
78117	BUC	631 452
78118	BUHELAY	76 043
78133	CHAMBOURCY	370 786
78143	CHATEAUFORT	19 289
78164	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	42 433
78168	COIGNIERES	457 789
78208	ÉLANCOURT	756 188
78217	EPONE	33 518
78238	FLINS-SUR-SEINE	116 443
78267	GARGENVILLE	11 572
78291	GUERVILLE	23 107

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION AU FSRIF EN 2014
78297	GUYANCOURT	1 336 734
78302	HAUTEVILLE	3 954
78320	JEUFOSSE	1 818
78343	LOGES-EN-JOSAS	44 394
78350	LOUVECIENNES	198 480
78356	MAGNY-LES-HAMEAUX	359 569
78406	MILON-LA-CHAPELLE	9 441
78423	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	1 556 337
78466	ORGEVAL	109 663
78498	POISSY	419 079
78501	PORCHEVILLE	215 485
78524	ROCQUENCOURT	108 074
78561	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	28 668
78567	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	5 403
78615	THIVERVAL-GRIGNON	7 765
78620	TOUSSUS-LE-NOBLE	34 655
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	5 147 564
78644	VERRIÈRE	58 844
78650	VÉSINET	942 672
78683	VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	18 657
78688	VOISINS-LE-BRETONNEUX	588 415
91041	AVRAINVILLE	23 373
91064	BIÈVRES	233 839
91136	CHAMPLAN	131 881
91161	CHILLY-MAZARIN	43 995
91174	CORBEIL-ESSONNES	282 976
91179	COUDRAY-MONTCEAUX	167 650
91340	LISSES	139 850
91377	MASSY	824 151
91432	MORANGIS	47 926
91435	MORSANG-SUR-SEINE	27 537
91458	NOZAY	45 797
91479	PARAY-VIEILLE-POSTE	826 668
91534	SACLAY	92 464
91538	SAINT-AUBIN	118 581
91560	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	2 274
91659	VILLABE	88 234
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	1 246 518
91666	VILLEJUST	135 824
91689	WISSOUS	380 731
91692	ULIS	88 150
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	10 292 226
92022	CHAVILLE	210 248

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION AU FSRIF EN 2014
92024	CLICHY	318 934
92026	COURBEVOIE	14 181 420
92036	GENNEVILLIERS	2 322 688
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	5 015 263
92044	LEVALLOIS-PERRET	7 532 132
92047	MARNES-LA-COQUETTE	65 330
92048	MEUDON	1 394 530
92049	MONTROUGE	231 186
92050	NANTERRE	4 372 788
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	5 362 060
92060	PLESSIS-ROBINSON	270 036
92062	PUTEAUX	13 941 537
92063	RUEIL-MALMAISON	3 204 894
92064	SAINT-CLOUD	1 129 692
92072	SÈVRES	523 678
92073	SURESNES	1 589 070
92075	VANVES	219 325
92076	VAUCRESSON	406 941
92077	VILLE-D'AVRAY	607 941
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	117 319
93051	NOISY-LE-GRAND	151 132
93055	PANTIN	280 271
93070	SAINT-OUEN	1 369 966
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	3 071 164
93074	VAUJOURS	145 401
94003	ARCUEIL	182 458
94015	BRY-SUR-MARNE	118 584
94018	CHARENTON-LE-PONT	455 208
94021	CHEVILLY-LARUE	570 549
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	201 538
94037	GENTILLY	44 591
94041	IVRY-SUR-SEINE	561 225
94054	ORLY	275 208
94065	RUNGIS	2 455 183
95051	BEAUCHAMP	65 615
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	89 757
95154	CHENNEVIÈRES-LES-LOUVRES	13 313
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	2 183 954
95212	ÉPIAIS-LES-LOUVRES	15 890
95271	GÉNICOURT	3 583
95371	MARLY-LA-VILLE	141 744
95492	PLESSIS-GASSOT	8 007
95510	PUISEUX-PONTOISE	4 051

CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION AU FSRIF EN 2014
95527	ROISSY-EN-FRANCE	883 994
95580	SAINT-WITZ	132 339
95612	THILLAY	14 037
95633	VAUDHERLAND	6 559